



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. générale
16 décembre 2020

Original : anglais

Première session ordinaire de 2021

Du 1^{er} février au 4 février 2021, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour la Géorgie

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : 5,8 millions de dollars : 2,9 millions provenant de ressources ordinaires et 2,9 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources

Durée du programme : Cinq ans (2021-2025)

Cycle d'assistance : Quatrième

Catégorie conformément à la décision 2017/23 : Jaune

Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, Géorgie (2021-2025)

Aide proposée, à titre indicatif (en millions de dollars) :

Domaines de réalisation du programme		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 1	Santé sexuelle et procréative	2,0	0,3	2,3
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	0,3	2,1	2,4
Réalisation 4	Dynamique des populations	0,3	0,5	0,8
Coordination du programme et assistance		0,3	0	0,3
Total		2,9	2,9	5,8

I. Considérations générales

1. La Géorgie est située dans la région du Caucase du Sud. Sa population est de 3,7 millions d'habitants (2019) ; elle a diminué de près d'un tiers au cours des trois dernières décennies. Elle a l'un des taux de fertilité totale les plus élevés d'Europe (2,1 en 2018) et un taux net de migration élevé (-2,2 en 2019) ; 32 % de la population a moins de 24 ans, tandis que 15 % a plus de 65 ans (2020) ; les femmes constituent 66 % de la population de plus de 65 ans.

2. Pays à revenu intermédiaire supérieur depuis 2016, classé en tête de l'indice de développement humain (0,786 pour 2018), la Géorgie a signé un accord d'association avec l'Union européenne en 2014 ; elle s'est engagée à renforcer la démocratie, le respect des droits humains et des libertés fondamentales et l'État de droit. Le pays a fait des progrès importants afin de réaliser les Objectifs de développement durable (ODD). Selon l'Analyse commune de pays, des défis subsistent : la grande vulnérabilité de l'économie aux facteurs externes, la diminution et le vieillissement de la population, la pauvreté et les disparités internes.

3. Plus de 20 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté national et le coefficient de Gini était de 0,37 en 2018, ce qui est légèrement mieux que 0,395 en 2010. Comme le montre une analyse de la Banque mondiale, les effets de la pandémie de COVID-19 risquent d'être ressentis de manière disproportionnée par ceux qui sont laissés pour compte, compte tenu de la contraction prévue de 4 à 5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2020. À court terme, il est important de garantir un accès adéquat aux soins de santé, tandis qu'une augmentation des dépenses de sécurité sociale pourrait atténuer en partie l'impact de la réduction et de la perte de revenus. Tout en atténuant l'impact de la crise à court terme, il pourrait devenir essentiel de maintenir l'accent sur les priorités politiques à long terme pour faire face à un capital humain faible et potentiellement en déclin.

4. Le conflit non résolu en Géorgie affecte gravement les populations d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie) et a entraîné le déplacement d'une population importante et toujours croissante (287 141 en 2020). Les femmes et les jeunes vivant dans les régions touchées par un conflit risquent de se voir refuser leurs droits fondamentaux, notamment l'accès aux services sociaux et sanitaires de base. Il existe une interdiction des services d'avortement en Abkhazie, Géorgie. Dans ce contexte, les services de santé sexuelle et procréative, y compris les services et les fournitures de planification familiale, fournis exclusivement par le FNUAP aux femmes touchées par un conflit en Abkhazie (Géorgie), constituent un soutien « salvateur ».

5. La mortalité maternelle représente l'un des plus importants défis de santé publique en Géorgie. Le taux de mortalité maternelle (25 pour 100 000 naissances vivantes, 2017) est supérieur à la moyenne régionale. Les principales raisons sont la faible qualité des services de soins maternels tout au long des soins, y compris les soins prénataux ; la faiblesse des mécanismes d'audit clinique et d'orientation des femmes enceintes à haut risque ; l'absence d'un système de formation médicale continue ; et le faible niveau d'éducation concernant la santé et les droits en matière de procréation des jeunes filles et des femmes, en particulier celles qui vivent dans les zones rurales ou appartiennent à des minorités ethniques. De plus, il existe une corrélation évidente entre la mortalité et la morbidité maternelles et le statut socio-économique, l'éducation et l'âge des mères. Ces défis cumulés se reflètent dans le risque élevé de décès maternel sur toute la durée de la vie, soit 1 sur 1 900 (2017).

6. L'utilisation de la contraception a diminué, passant de 53 % (2010) à 41 % (2018). Les besoins non satisfaits en matière de contraception moderne n'ont pas changé au cours des huit dernières années (31 % en 2018) ; la prévalence des méthodes contraceptives modernes est la plus faible parmi les femmes des zones rurales (38 % dans les zones urbaines contre 25 % dans les zones rurales), les groupes ethniques minoritaires (34 % parmi les femmes géorgiennes contre 19 % parmi les femmes azéries) et les femmes ayant un faible statut socio-économique (40 % dans les quintiles les plus riches contre 20 % dans les quintiles les plus pauvres). L'accès aux services de planification familiale est un défi ; après la fin de la

fourniture gratuite de contraceptifs au système de santé publique, soutenue par les donateurs, le gouvernement n'a pas repris cette initiative. En raison de la couverture incomplète du dépistage du cancer du col de l'utérus, en particulier dans les zones rurales (9 % en 2017), 40 % des cas sont diagnostiqués à un stade avancé. Les consultations menées auprès des femmes handicapées ont montré qu'elles n'ont pas accès à des informations et services de santé sexuelle et procréative adaptés à leurs besoins.

7. Bien que la prévalence du VIH reste faible (400 pour 100 000 en 2019), la Géorgie est toujours confrontée à un risque d'expansion de l'épidémie en raison de pratiques à haut risque, les contacts sexuels étant la principale voie de transmission (56 %) et la prévalence du VIH augmentant au sein des populations clés. Cette dernière est associée au nombre croissant de contacts homosexuels ou bisexuels non protégés, suivis par l'utilisation de drogues injectables, tandis que la stigmatisation et les stéréotypes contre le VIH/sida créent des obstacles à l'accès aux services.

8. Des cadres juridiques et politiques visant à intervenir à l'égard de la violence contre les femmes ont été élaborés et alignés sur les conventions internationales. Un mécanisme intersectoriel de l'État a été mis en place au sein du pouvoir exécutif pour coordonner les interventions contre la violence sexiste. Cependant, la discrimination sexuelle et les normes sociales sexistes se manifestent encore de manière persistante par la violence sexiste et par les pratiques néfastes du mariage d'enfants et de la sélection du sexe orientée. Environ 25 % des femmes âgées de 20 à 24 ans vivant dans les zones rurales ont été mariées avant l'âge de 18 ans (2018). Malgré une tendance à la baisse du rapport de masculinité à la naissance (115 en 2015 contre 107,6 en 2019), la « préférence pour les fils » est encore très répandue, en particulier dans les zones rurales et parmi les minorités ethniques. Une femme sur sept a subi des violences au cours de sa vie (2017). La violence à l'égard des femmes handicapées est un problème aigu, compte tenu du manque de services spécialisés et des lacunes dans la collecte de données. Des normes sociales profondément ancrées perpétuent la discrimination et la violence sexistes. Plus de 21 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ne prennent pas leurs propres décisions en connaissance de cause en matière de relations sexuelles et de santé procréative ; la plupart d'entre elles appartiennent à des ménages ruraux à faible revenu issus de minorités ethniques.

9. L'absence d'une stratégie multisectorielle pour la jeunesse, de services de santé adaptés aux jeunes et d'une éducation sanitaire à l'échelle nationale limite l'accès des jeunes à des informations et des services précis. Malgré une tendance à la baisse, le taux de fécondité des adolescentes reste élevé (32,3 en 2018, contre 48,6 en 2015). Seulement 11 % des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans ont des connaissances approfondies sur la prévention du VIH (2018). On observe un taux élevé de jeunes sans emploi, éducation ou formation (26,9 % en 2018), avec un écart notable entre les sexes (23,2 % pour les hommes contre 31 % pour les femmes).

10. La faiblesse de la mise en œuvre des politiques relatives au vieillissement de la population et le manque de services sociaux adaptés aux personnes âgées augmentent leur vulnérabilité, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Compte tenu de la tendance croissante au vieillissement de la population, et la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus devant augmenter (de 14,3 % en 2014 à 18,9 % en 2030, la majorité d'entre elles étant des femmes), le pays doit mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir un vieillissement sain et actif tout en garantissant les droits et la protection des personnes âgées. Les femmes âgées sont particulièrement vulnérables, car le risque de rester seules et de connaître l'isolement social et le dénuement économique est beaucoup plus important pour les femmes âgées que pour les hommes.

11. Les lacunes existantes dans les systèmes de données démographiques empêchent de mieux comprendre et cartographier les inégalités et de s'y attaquer avec des plans centraux et locaux fondés sur des données factuelles. La Géorgie s'est engagée à entreprendre le cycle 2020 du recensement de la population et du logement, en suivant les directives internationales et en utilisant pleinement les données collectées pour faire progresser les systèmes de données démographiques.

12. L'évaluation indépendante a confirmé le succès du troisième programme de pays, qui a mobilisé de multiples partenaires pour accroître l'accès à une santé sexuelle et procréative de qualité, faire progresser l'égalité des sexes et renforcer les politiques démographiques. L'évaluation a recommandé de continuer à renforcer les cadres politiques et réglementaires fondés sur des données factuelles afin de fournir des services intégrés de haute qualité en matière de santé sexuelle et procréative et de prévention du VIH ; de soutenir la fourniture de services dans les zones touchées par un conflit afin d'avoir un impact vital et durable sur la santé des femmes ; de soutenir l'amélioration de la qualité des programmes de dépistage du cancer en établissant un registre national ; de soutenir une approche multisectorielle de la prévention du mariage des enfants ; de contribuer à une politique et une stratégie en faveur de la jeunesse ; de soutenir le déploiement national de l'éducation sexuelle et son évaluation globale ; et d'aider à produire des données et des éléments probants pour le suivi des indicateurs des ODD.

II. Priorités du programme et partenariats

13. Le quatrième programme de pays pour la Géorgie est pleinement aligné sur la priorité stratégique du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable relative à l'amélioration du bien-être humain, des capacités et de l'égalité sociale. Sur la base des recommandations de l'évaluation du troisième programme de pays et des consultations avec les parties prenantes, fortement engagées dans les résultats de transformation du FNUAP, le quatrième programme de pays contribuera à trois des cinq réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le FNUAP apportera des changements durables en appliquant une expertise vaste et unique dans les domaines de la santé sexuelle et procréative, de la violence sexiste et des pratiques néfastes, et de la dynamique des populations/du vieillissement. En appliquant le principe « ne laisser personne pour compte », le FNUAP réunira les organismes des Nations Unies et ses partenaires afin de prendre en compte les droits et les besoins des jeunes, des personnes âgées et des populations clés ; renforcera la collecte et l'analyse des données démographiques afin de cartographier et de traiter les inégalités et d'améliorer le suivi des ODD ; élargira les partenariats et apportera des solutions innovantes pour changer les normes et pratiques sociales sexistes.

14. Le programme proposé vise à accélérer la Décennie d'action en investissant dans la santé sexuelle et procréative, en s'attaquant aux normes sociales discriminatoires à l'égard des femmes et en démantelant les obstacles qui empêchent les groupes vulnérables et marginalisés de la société d'accéder aux informations et aux services. Conjugué aux efforts conjoints des Nations Unies pour assurer la bonne gouvernance et les droits humains en général, le programme de pays contribuera à la priorité générale du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, à savoir l'amélioration du bien-être humain, des capacités, de l'égalité sociale et de l'inclusion, ainsi qu'à ses trois réalisations : (a) une bonne gouvernance, des institutions ouvertes et responsables, l'État de droit et l'égalité d'accès à la justice, les droits humains et la participation ; (b) l'accès équitable à des services inclusifs et de qualité ; (c) l'amélioration de la sécurité humaine et de la résilience des communautés touchées par un conflit. Ainsi, le programme de pays soutiendra la réalisation des ODD 3, 4, 5, 10, 16 et 17.

15. Le programme de pays mettra l'accent sur la réduction de la mortalité maternelle, contribuant à réduire de 20 % le taux de mortalité maternelle (de 25 à 20 pour 100 000 naissances vivantes) d'ici 2025 ; ce qui permettra de franchir une étape importante vers la réalisation de l'objectif national des ODD d'ici 2030 et de l'engagement pris par le pays lors du sommet de Nairobi. Pour ce faire, une approche globale sera appliquée pour apporter des changements au niveau politique et sociétal : en améliorant la qualité des services de santé sexuelle et procréative tout au long des soins ; en renforçant encore la couverture sanitaire universelle (CSU), de manière à ce que les besoins en matière de santé sexuelle et procréative soient satisfaits tout au long de la vie ; et en hiérarchisant et en mettant progressivement en œuvre des interventions dans les différents blocs et niveaux du

système de santé et au-delà, notamment en renforçant les capacités institutionnelles aux niveaux national et local, et en favorisant des solutions innovantes pour sensibiliser davantage, en particulier les femmes et les filles appartenant à des groupes défavorisés, et promouvoir les transitions nécessaires dans les normes sociales sexistes. La disponibilité accrue de données démographiques fiables, d'analyses et d'outils de visualisation des données innovants permettra de mieux comprendre et traiter les inégalités et de mieux suivre les ODD.

16. Le programme de pays contribuera à atteindre les résultats de transformation du FNUAP en visant à (a) réduire les risques pour la santé maternelle ; (b) améliorer la prévention du cancer du col de l'utérus et du VIH ; (c) réduire la discrimination sexuelle et les pratiques néfastes, en mettant l'accent sur les groupes défavorisés ; et (d) influencer les besoins non satisfaits en matière de planification familiale. Le programme de pays intègre des interventions visant à traiter l'impact socio-économique de la COVID-19, notamment en soutenant l'amélioration de la préparation du système de santé aux situations d'urgence et la fourniture de services de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'en répondant aux droits et aux besoins des groupes vulnérables, y compris la population âgée.

17. Le programme de pays a été préparé en étroite consultation avec le gouvernement, la société civile et les jeunes, y compris ceux qui représentent les populations clés et les personnes handicapées, afin de garantir l'appropriation locale. Le programme est basé sur des évaluations et des analyses locales des engagements internationaux de la Géorgie, et est aligné sur les priorités des Objectifs de développement durable nationalisés. Il répond à la Stratégie nationale pour la protection des droits humains en Géorgie 2021-2030 ; à la Vision pour le développement du système de santé en Géorgie d'ici 2030 ; au Concept d'État sur la sécurité démographique 2017-2030 ; au Concept de politique nationale de la jeunesse 2020-2030. Le programme de pays renforce la mise en œuvre de la stratégie nationale de santé procréative 2017-2030 ; de la stratégie et du plan d'action pour la jeunesse 2020-2025 ; du plan stratégique national de la Géorgie en matière de VIH/sida 2019-2022 ; du plan d'action national de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique 2021-2023.

18. Le programme de pays soutiendra le respect des engagements pris par la Géorgie en matière de réduction de la mortalité maternelle, d'inversion de l'épidémie de VIH, d'élimination de la violence sexiste et des pratiques néfastes, et de garantie d'un accès le plus large possible à des données démographiques ventilées, comme l'a exprimé le gouvernement lors du sommet de Nairobi sur la CIPD25 ; et le respect des engagements internationaux, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention d'Istanbul (Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique). Le programme intégrera le soutien au processus d'Examen périodique universel et la mise en œuvre des recommandations relatives à l'égalité des sexes et aux droits en matière de santé sexuelle et procréative. La durabilité des résultats du programme sera assurée en les intégrant dans les stratégies et plans nationaux et en créant un environnement favorable à la transformation des normes sociales discriminatoires.

19. L'approche du programme réaffirme l'engagement du FNUAP envers les principes des droits humains, de l'égalité des sexes, de la responsabilité et de la transparence. Le principe « ne laisser personne pour compte » est intégré dans l'ensemble du programme et se concentre sur : (a) les femmes et les jeunes filles des zones rurales et celles appartenant à des minorités ethniques ; (b) les femmes vivant dans des zones touchées par un conflit ; (c) les jeunes (15-24 ans), y compris les jeunes parmi les populations clés ; (d) les femmes et les jeunes handicapés ; et (e) les personnes âgées, en particulier les femmes âgées.

20. Le FNUAP aidera le gouvernement à améliorer l'accès à des services de qualité par le biais de la sensibilisation, du dialogue politique, de la gestion des connaissances, du développement des capacités et de la prestation de services (dans les territoires touchés par un conflit). Les capacités nécessaires à la mise en œuvre seront renforcées par : (a) l'amélioration des cadres législatif, stratégique et réglementaire ; (b) le renforcement des

capacités en ressources humaines ; (c) la coordination et le partenariat multisectoriels (coopération Sud-Sud et triangulaire, partage des connaissances) ; et (d) un ensemble accru de données factuelles (recherche, analyse des données). Le programme atteindra les groupes cibles via l'information et l'éducation visant le changement des normes sociales ; et renforcera les plateformes de plaidoyer participatif pour promouvoir les droits et la santé des femmes et des jeunes handicapés.

21. Le programme de pays utilisera des outils novateurs d'enseignement, de communication et de visualisation des données pour accroître l'efficacité et l'efficience ; il renforcera les partenariats avec les organisations de la société civile, les universités, les organisations religieuses, les médias, les sports, les divertissements et les industries de la mode pour accroître la portée et l'impact. Le FNUAP renforcera les partenariats établis avec le secteur privé et recherchera de nouvelles possibilités d'exploiter les ressources en vue d'une transposition à plus grande échelle des résultats. Il tirera en outre parti du soutien existant de la Suède et de l'Union européenne pour renforcer l'égalité des sexes, lutter contre les normes discriminatoires et les pratiques néfastes et déployer l'éducation sexuelle dans le système éducatif formel, et explorera de nouveaux partenariats avec la Suisse et l'Autriche.

22. Le programme soutiendra l'amélioration de la préparation aux situations d'urgence, y compris les épidémies, et renforcera la résilience des femmes vivant dans les territoires touchés par un conflit en améliorant leur accès aux informations et aux services essentiels en matière de santé procréative ; et il contribuera à la prévention des conflits en favorisant le renforcement de la confiance.

23. Le programme de pays propose une série d'interventions interdépendantes et se renforçant mutuellement pour assurer l'accès universel à la santé sexuelle et procréative et la réalisation des droits en matière de procréation, par le biais des réalisations suivantes du plan stratégique du FNUAP : (a) la santé sexuelle et procréative ; (b) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; et (c) la dynamique des populations.

A. Santé sexuelle et procréative

24. Produit commun 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Amélioration des capacités nationales pour la mise en œuvre de politiques et de programmes qui garantissent un accès équitable à des services intégrés de santé et de nutrition de haute qualité et l'exercice des droits en matière de procréation pour toutes les personnes, en particulier celles qui sont laissées pour compte.

25. Le FNUAP, en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, soutiendra : (a) la suppression des principaux obstacles structurels et comportementaux à la qualité, à l'accessibilité et à la couverture des services ; (b) la sensibilisation et le dialogue politique en vue de l'allocation d'un financement public adéquat pour le renforcement des systèmes de santé afin de fournir des services intégrés de santé sexuelle et procréative. L'objectif consiste à permettre aux femmes et aux filles, en particulier celles qui sont laissées pour compte, d'avoir accès à des services intégrés, inclusifs et abordables, d'exercer leurs droits en matière de procréation et d'être mieux protégées contre la violence, ce qui réduit le risque pour la santé maternelle. Dans le cadre de cette composante, le FNUAP contribuera à deux produits communs (2.1. et 4.1.) et aux réalisations 1 et 4 respectives du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ainsi qu'aux réalisations 1 et 3 du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021.

26. Les interventions clés sont les suivantes : (a) soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de cadres politiques et de mécanismes institutionnels pour la fourniture de services intégrés de santé sexuelle et procréative de haute qualité, y compris l'élaboration de plans d'action nationaux, le soutien au processus de régionalisation des soins prénataux, l'institutionnalisation des outils « Au-delà des chiffres » et l'établissement de liens entre les résultats et les actions visant à prévenir les causes évitables de mortalité maternelle ; la promotion de modèles d'apprentissage innovants en matière de formation médicale continue, l'élaboration et le suivi de protocoles de pratique clinique intégrant les besoins

des femmes handicapées ; (b) soutenir le déploiement national du modèle de dépistage du cancer du col de l'utérus en rendant opérationnel le registre de dépistage du cancer ; (c) favoriser l'allocation de ressources publiques pour les produits de planification familiale afin d'atteindre les populations laissées pour compte ; (d) améliorer la portée des services de prévention du VIH auprès des populations clés en appliquant un prisme de connaissance des comportements ; (e) soutenir l'amélioration de la résilience des femmes touchées par un conflit par la fourniture de services de haute qualité (y compris des contraceptifs modernes) et contribuer à la prévention des conflits en favorisant le renforcement de la confiance ; (f) soutenir le renforcement de la préparation aux situations d'urgence, y compris les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique, par l'élaboration de plans de préparation, l'intégration de l'ensemble minimal de services initiaux pour la santé procréative dans les plans nationaux, et la mise en œuvre des plateformes numériques et des outils de télémédecine innovants pour la fourniture de services ; (g) soutenir le déploiement national de la réponse sanitaire à la violence sexiste en intégrant les besoins spécifiques des femmes handicapées et des populations clés ; et (h) soutenir la transformation des comportements de recherche de soins de santé chez les femmes et les principales populations cibles en renforçant la capacité des organisations communautaires et en favorisant des approches innovantes de sensibilisation.

B. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

27. Produit commun 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Les cadres législatifs, les politiques et les systèmes de gouvernance permettent d'obtenir des résultats équitables pour les deux sexes, de lutter contre la violence sexiste, la violence contre les enfants et d'autres pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles.

28. En collaboration avec les organismes des Nations Unies, le FNUAP contribuera à l'élaboration d'une politique et de cadres réglementaires tenant compte des questions de genre pour l'élimination des discriminations et des pratiques néfastes, alignés sur les normes internationales en matière de droits humains ; il renforcera les capacités des parties prenantes pour la mise en œuvre, notamment celles des secteurs de la santé, de l'éducation et de la jeunesse et des organisations de la société civile ; et il renforcera les partenariats pour sensibiliser les hommes, les femmes et les filles à la nécessité de modifier les normes sociales sexistes. Cela contribuera à l'autonomisation des femmes et des filles, en particulier celles qui sont laissées pour compte, afin qu'elles soient mieux protégées contre la violence et la discrimination sexistes et qu'elles puissent prendre leurs propres décisions en connaissance de cause en ce qui concerne les droits en matière de santé sexuelle et procréative. Dans le cadre de cette composante, le FNUAP contribuera au produit conjoint 1.3 et à la réalisation 1 respective du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ainsi qu'aux réalisations 1 et 3 du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021.

29. Les interventions clés sont les suivantes : (a) renforcer les cadres stratégiques et de responsabilité pour faire progresser les droits humains et l'égalité des sexes, en intégrant les droits des laissés pour compte ; (b) soutenir l'introduction de politiques familiales tenant compte des questions de genre ; (c) soutenir le renforcement des capacités des organes d'autonomie locale à localiser et à mettre en œuvre des stratégies nationales en matière de droits humains, de jeunesse et d'égalité entre les sexes ; (d) renforcer les capacités multisectorielles pour éliminer la violence sexiste et les pratiques néfastes, en intégrant les femmes handicapées et les populations clés ; (e) améliorer la préparation à la lutte contre la violence sexiste dans les situations d'urgence en renforçant le mécanisme de coordination impliquant des acteurs étatiques et non étatiques ; (f) renforcer les plateformes de plaidoyer participatives promouvant les droits et la santé des femmes et des jeunes handicapés ; (g) soutenir une programmation sexospécifique afin d'accroître l'engagement des hommes en tant que partenaires égaux pour modifier les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et des filles ; (h) donner aux jeunes les moyens de diriger le changement des normes sociales sexospécifiques dans les communautés ciblées ; (i) soutenir le déploiement national de

l'éducation sexuelle dans les systèmes d'éducation formelle ; (j) mobiliser des partenariats avec la société civile, le secteur privé, les médias et les organisations religieuses pour éliminer la violence et les pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles. Le FNUAP étudiera également les occasions permettant de favoriser l'engagement des jeunes dans le programme pour la jeunesse, la paix et la sécurité au niveau régional dans le Caucase du Sud.

C. Dynamique des populations

30. Produit commun 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Les systèmes de gouvernance nationaux et locaux inclusifs présentent une résilience plus importante et de meilleures capacités afin d'intégrer les questions liées au genre et à la migration et de garantir une élaboration des politiques fondée sur des données factuelles et participative, de cartographier et de traiter les inégalités, et de fournir des services de qualité à tous.

31. Le FNUAP, en coordination avec les organisations des Nations Unies, contribuera à entreprendre le cycle de recensement de la population de 2020 et à rendre les données démographiques ventilées accessibles grâce à des systèmes améliorés ; à produire un ensemble de données factuelles sur la dynamique des populations, en mettant l'accent sur les personnes âgées et les jeunes ; et à soutenir l'intégration du vieillissement. Cela permettra aux organes de gouvernance nationaux et locaux de mieux répondre aux droits et aux besoins des groupes défavorisés, y compris les personnes âgées, grâce à des politiques et des services fondés sur une meilleure compréhension des inégalités, et d'assurer un meilleur suivi des ODD. Dans le cadre de cette composante, le FNUAP contribuera à la réalisation du produit conjoint 1.1 et de la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ainsi qu'à la réalisation 4 du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021.

32. Les interventions clés sont les suivantes : (a) renforcer la capacité de l'Office national des statistiques de Géorgie à entreprendre le cycle de recensement de la population de 2020 conformément aux normes internationales ; (b) améliorer les systèmes de données démographiques pour mieux comprendre et traiter les inégalités par des politiques et stratégies fondées sur des données factuelles et un meilleur suivi des ODD ; (c) promouvoir une diffusion efficace des données ; (d) soutenir la mise à jour de l'ensemble de données opérationnelles communes/statistiques démographiques pour améliorer la préparation et la réponse aux situations d'urgence ; (e) constituer un ensemble de données factuelles sur la dynamique des populations en soutenant une analyse approfondie des données de recensement et d'enquête, en mettant l'accent sur les personnes âgées et les jeunes ; (f) soutenir le dialogue politique pour intégrer le vieillissement dans les politiques et plans nationaux et infranationaux ; (g) fournir une assistance technique et mobiliser des partenariats pour introduire des services municipaux innovants et favoriser un vieillissement actif et en bonne santé dans les municipalités cibles. Le programme de pays abordera les droits et les besoins particuliers des populations âgées dans le cadre de la réponse socio-économique à la COVID-19.

III. Gestion du programme et des risques

33. La mise en œuvre et la gestion du programme de pays seront alignées sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. La responsabilité de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable incombera à l'équipe de pays des Nations Unies, y compris le FNUAP, sous la direction de la coordonnatrice résidente et en étroite coordination avec le gouvernement. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable sera mis en œuvre par le biais de cadres de coopération de pays et de programmes des organismes des Nations Unies alignés sur les réalisations et les produits communs du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

34. L'administration du gouvernement/le bureau du Premier ministre coordonnera le programme de pays du FNUAP. Ce dernier maintiendra les partenariats efficaces existants et en établira de nouveaux pour obtenir des résultats de haute qualité, conformément au plan de partenariat du programme de pays. Le FNUAP collaborera avec les institutions gouvernementales, en tant que principaux partenaires dans la mise en œuvre du programme, les autorités locales, la société civile et les organisations communautaires, y compris les organisations confessionnelles, les organismes des Nations Unies et les médias, afin de garantir la réalisation des résultats du programme et de remédier aux inégalités en appliquant le principe « ne laisser personne pour compte ».

35. Le FNUAP donnera la priorité à la modalité de mise en œuvre nationale pour la mise en œuvre du programme. Conformément aux principes de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, le FNUAP sélectionnera les partenaires d'exécution en fonction de leur expertise et de leur avantage comparatif et procédera à des évaluations des capacités, notamment les activités d'assurance-qualité requises, pour assurer une mise en œuvre efficace du programme.

36. Le FNUAP, le gouvernement et les organisations partenaires restent mobilisés et responsables de l'obtention des résultats attendus en effectuant conjointement le suivi, les examens et l'évaluation finale du programme, et ils veilleront à la mise en œuvre des recommandations d'audit.

37. Le bureau de pays a élaboré une stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources visant à tirer parti des ressources des donateurs internationaux et bilatéraux, des nouveaux donateurs, du secteur privé et du gouvernement afin de mettre en œuvre le programme de pays. Il poursuivra son étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et participera activement à des programmes communs dans les domaines de la santé, de la dynamique démographique, de l'égalité des sexes et de la jeunesse, afin de contribuer conjointement à la mise en œuvre du Programme 2030 et de produire les résultats conjoints du chapitre commun.

38. Le bureau de pays sera composé d'un directeur de pays non résident du FNUAP basé en Turquie, d'un chef de bureau et d'équipes chargées du programme et du soutien financées par les budgets intégrés des institutions et des programmes. Le réaligement des bureaux de pays a été achevé en 2018 afin d'aligner la structure des ressources humaines sur le nouveau modèle opérationnel. Compte tenu de la portée croissante du programme visant à élaborer et à réaliser des interventions en amont axées sur la politique et la défense des droits et fondées sur l'analyse de la situation des ressources humaines, il sera nécessaire de renforcer les capacités techniques du bureau dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

39. Le programme utilisera l'appui technique et programmatique intégré fourni par le siège et le bureau régional du FNUAP, et bénéficiera de la coopération avec d'autres bureaux de pays.

40. Les facteurs de risque externes qui peuvent avoir un impact sur la mise en œuvre du programme sont notamment les suivants : (a) l'opposition des organisations d'extrême droite à la santé sexuelle et procréative et à l'égalité des sexes ; (b) un environnement d'aide internationale en mutation, limitant les sources de financement ; (c) des situations humanitaires et de crise provoquant la négligence des besoins en matière de santé procréative et de la violence sexiste. Le FNUAP s'attaquera à ces problèmes en renforçant les partenariats, notamment avec le secteur privé et les dirigeants communautaires/religieux ; en appliquant des approches novatrices en matière de sensibilisation et de communication ; et en jouant un rôle moteur dans la lutte contre la violence sexiste dans les situations d'urgence et dans la politique démographique du pays.

41. La pandémie de COVID-19 et ses conséquences nécessiteront une surveillance constante des risques connexes et pourraient nécessiter des ajustements dans la mise en œuvre du programme de pays et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Une autre hypothèse est que l'impact socio-économique négatif de

la pandémie de COVID-19 n'entraîne pas une situation d'urgence nationale, auquel cas, conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le programme de pays adaptera son cours et son contenu.

42. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

43. Le FNUAP, en collaboration avec le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies, établira un cadre permettant de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

44. Le FNUAP jouera un rôle actif et participera à l'Analyse commune de pays, à l'élaboration de plans de travail conjoints et à la présentation de rapports sur les réalisations, notamment en coprésidant le groupe de résultats sur la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

45. Les rapports sur le programme de pays seront établis conformément au cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le suivi des résultats obtenus et exploiteront les outils de suivi pour les visites de contrôle sur le terrain afin de garantir la mise en œuvre en temps voulu des recommandations de suivi en vue d'ajuster la conception et l'exécution du programme.

46. Le FNUAP a élaboré un plan d'évaluation chiffré afin de produire des éléments d'information destinés à la conception du prochain cycle de programmation, qui contribuera à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

47. L'évaluation du programme de pays sera menée, conformément au plan d'évaluation, pour fournir des recommandations stratégiques et fondées sur des données factuelles pour le prochain cycle de programmation, à la lumière des objectifs stratégiques et des priorités nationales du FNUAP, ainsi que pour s'assurer de maintenir la pertinence et la performance du programme.

48. Le FNUAP procédera à des examens annuels du programme, en collaboration avec les parties prenantes, afin de suivre les progrès de la mise en œuvre conformément au cadre de résultats du programme de pays aligné sur le cadre de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et sur le plan stratégique du FNUAP, et ce, pour garantir une adaptation et un apprentissage continus.

49. En réponse aux recommandations de l'évaluation du troisième programme, le FNUAP soutiendra le renforcement de la capacité institutionnelle nationale à produire des données démographiques ventilées de haute qualité par le biais du recensement de la population afin d'assurer un suivi efficace des objectifs et indicateurs des ODD nationalisés et de donner de la visibilité aux laissés pour compte.

50. Le FNUAP collaborera avec les institutions gouvernementales à l'élaboration de rapports nationaux volontaires sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD et du Programme 2030.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LA GÉORGIE (2021-2025)

<p>PRIORITÉ NATIONALE : Maintenir et étendre la couverture des interventions fondées sur des données factuelles, à fort impact et d'un bon rapport coût-efficacité pour la survie des mères et des nouveau-nés, ainsi que pour les domaines de la santé procréative immédiatement liés, et garantir l'accès à ces services à tous ceux qui en ont besoin (Stratégie de la Géorgie pour la santé maternelle et néonatale et les questions de santé procréative immédiatement liées 2017-2030). Renforcer la protection du droit à la santé et garantir l'égalité et la rapidité d'accès aux services de soins de santé, y compris les services de santé mentale (projet de Stratégie nationale pour la protection des droits humains 2021-2030, objectif 2.1).</p>				
<p>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : Réalisation 2 : D'ici à 2025, tous les habitants de Géorgie auront un accès équitable et inclusif à des services de qualité, résilients et tenant compte des questions de genre, fournis conformément aux normes internationales en matière de droits humains.</p>				
<p>Réalisation 4 : D'ici à 2025, les communautés touchées par un conflit jouiront des droits humains, d'une sécurité humaine accrue et d'une meilleure résilience.</p>				
<p>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Partout, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, utilisent les services intégrés de santé sexuelle et procréative et exercent pleinement leurs droits en matière de procréation sans contrainte, discrimination, ni violence.</p>				
Indicateur(s) de réalisation, niveaux de référence et cible(s) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p><u>Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de mortalité maternelle <i>Niveau de référence : 25 (2017) ; Niveau cible : 20 (2025)</i> 	<p><u>Produit commun 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.</u> Amélioration des capacités nationales pour la mise en œuvre de politiques et de programmes qui garantissent un accès équitable à des services intégrés de santé et de nutrition de haute qualité et l'exercice des droits en matière de procréation pour toutes les personnes, en particulier celles qui sont laissées pour compte</p>	<ul style="list-style-type: none"> Part des établissements de soins périnataux où le programme « Au-delà des chiffres » est mis en œuvre en tant qu'outil de routine pour l'amélioration de la qualité des services de soins maternels. <i>Niveau de référence : 38 % (2020) ; Niveau cible : 85 % (2025)</i> Couverture avec au moins 8 visites de soins prénatals <i>Niveau de référence : 38 % (2020) ; Niveau cible : 85 % (2025)</i> Pourcentage d'établissements de santé prestataires de services de dépistage du cancer du col de l'utérus qui fournissent régulièrement des rapports au registre de dépistage. <i>Niveau de référence : 50 % (2020) ; Niveau cible : 80 % (2025)</i> Nombre de femmes dans les zones touchées par un conflit ayant un meilleur accès à des services de santé sexuelle et procréative de qualité <i>Niveau de référence : 18 000 (2019) ; Niveau cible : 30 000 (2025) (cumulé)</i> Proportion d'institutions fournissant des services aux populations clés dont au moins un prestataire de services a suivi un cours agréé sur les services de 	<p>Ministère des personnes déplacées des territoires occupés, du travail, de la santé et des affaires sociales, Centre national de contrôle des maladies et de la santé publique ; Bureau du ministre d'État de Géorgie pour la réconciliation et l'égalité civique ; Fonds mondial, organes de gouvernance locale, institutions médicales, universités de médecine, associations professionnelles, secteur privé et société civile, OMS, UNICEF, PNUD</p>	<p>2,3 millions de dollars (2 millions provenant de ressources ordinaires et 0,3 million d'autres ressources)</p>

		<p>prévention de la santé sexuelle et procréative et du VIH, élaboré avec le soutien du FNUAP <i>Niveau de référence</i> : 0 % (2020) ; <i>Niveau cible</i> : 50 % (2025)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de prestataires de soins de santé primaires qui signalent l'incidence de la violence sexiste/violence domestique par le biais d'un système d'information sanitaire. <i>Niveau de référence</i> : 11 % (2020) ; <i>Niveau cible</i> : 30 % (2025) 		
<p>PRIORITÉ NATIONALE : Améliorer l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie ; améliorer les mécanismes systématiques et institutionnels de l'égalité des chances et de l'autonomisation des femmes (projet de Stratégie nationale pour la protection des droits humains 2021-2030, objectif 3.4)</p>				
<p>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : Réalisation 1 : D'ici à 2025, tous les habitants de la Géorgie bénéficieront d'une meilleure gouvernance, d'institutions plus ouvertes, plus résilientes et plus responsables, de l'État de droit, d'un accès à la justice sur un pied d'égalité, du respect des droits humains et d'une représentation et d'une participation accrues des femmes dans la prise de décision.</p>				
<p>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : L'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et les droits en matière de procréation dans le cadre d'actions humanitaires et de projets de développement progressent.</p>				
<p><u>Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans qui prennent leurs propres décisions en connaissance de cause concernant les relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative <i>Niveau de référence</i> : 79 % (2018) ; <i>Niveau cible</i> : 85 % (2025) • Part de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en concubinage avant l'âge de 18 ans <i>Niveau de référence</i> : 13,9 % (2018) ; <i>Niveau cible</i> : 10 % (2025) 	<p><u>Produit commun 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.</u> Les cadres législatifs, les politiques et les systèmes de gouvernance permettent d'obtenir des résultats équitables pour les deux sexes, de lutter contre la violence sexiste, la violence contre les enfants et d'autres pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de mise en œuvre des objectifs liés à l'élimination des pratiques néfastes dans le cadre du chapitre « Égalité des sexes » de la Stratégie nationale des droits humains 2021-2030 <i>Niveau de référence</i> : 0 (2020) ; <i>Niveau cible</i> : 50 % (2025) • Nombre de partenariats lancés avec la société civile, le secteur privé et les organisations religieuses pour l'élimination de la violence et des pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles <i>Niveau de référence</i> : 14 (2020) ; <i>Niveau cible</i> : 20 (cumulé, 2025) • Un programme national d'enseignement général intégrant 60 % des sujets des Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle a été mis en place à l'échelle nationale. <i>Niveau de référence</i> : Non (2020) ; <i>Niveau cible</i> : Oui (2025) • Pourcentage de la population favorable à une participation équitable des hommes aux travaux domestiques <i>Niveau de référence</i> : 77 % (2019) ; <i>Niveau cible</i> : 87 % (2025) 	<p>Parlement de Géorgie, Conseil de l'égalité des sexes au Parlement de Géorgie, Commission interinstitutionnelle sur l'égalité des sexes, la violence contre les femmes et la violence domestique ; Secrétariat du Conseil des droits humains ; Ministère de l'intérieur ; Ministère de l'éducation, de la science, de la culture et du sport ; Bureau du défenseur public de Géorgie, organes d'autogestion locaux, Agence pour la jeunesse, société civile, secteur privé, universités, médias.</p>	<p>2,4 millions de dollars (0,3 million provenant de ressources ordinaires et 2,1 millions d'autres ressources)</p>

<p>PRIORITÉ NATIONALE : Production d'informations statistiques pour soutenir la prise de décision fondée sur des données factuelles (Stratégie nationale pour le développement des statistiques officielles de Géorgie 2020-2023, objectif 1.1). Protection, promotion et respect des droits des personnes âgées, soutien de leur pleine participation à toutes les sphères de la vie publique et soutien de leur contribution au développement économique et social du pays (projet de Stratégie nationale pour la protection des droits humains 2021-2030, objectif 3.6)</p>				
<p>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : Réalisation 1 : D'ici à 2025, tous les habitants de la Géorgie bénéficieront d'une meilleure gouvernance, d'institutions plus ouvertes, plus résilientes et plus responsables, de l'État de droit, d'un accès à la justice sur un pied d'égalité, du respect des droits humains et d'une représentation et d'une participation accrues des femmes dans la prise de décision.</p>				
<p>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : La quête du développement durable représente et tient compte de toutes les personnes, de tous les lieux</p>				
<p><u>Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Données ventilées issues du Recensement de la population et du logement 2023 disponibles en ligne au grand public en vue d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles, de cartographier et traiter les inégalités, et de suivre les ODD <i>Niveau de référence :</i> Non (2020) ; <i>Niveau cible :</i> Oui (2025) 	<p><u>Produit commun 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.</u> Les systèmes de gouvernance nationaux et locaux inclusifs présentent une résilience plus importante et de meilleures capacités afin d'intégrer les questions liées au genre et à la migration et de garantir une élaboration des politiques fondée sur des données factuelles et participative, de cartographier et de traiter les inégalités, et de fournir des services de qualité à tous.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapports d'analyse, et de supports de communication et d'information sur la dynamique démographique développés en se basant sur les données du cycle de recensement 2020 <i>Niveau de référence :</i> 0 (2020) ; <i>Niveau cible :</i> 3 (2025) Nombre de centres municipaux pour personnes âgées ayant mis en œuvre les meilleures normes de centres sur le vieillissement actif <i>Niveau de référence :</i> 1 (2020) ; <i>Niveau cible :</i> 5 (2025) 	<p>Office national des statistiques de Géorgie ; secrétariat du Conseil des droits de l'homme ; organes d'autonomie locale dans les municipalités pilotes ; universités ; organisations de la société civile, médias, secteur privé</p>	<p>0,8 million de dollars (0,3 million provenant de ressources ordinaires et 0,5 million d'autres ressources)</p>